

Courrier Fédéral

Bulletin d'information du Secrétariat de la fnic-cgt

541 du 17 novembre 2014

● **VIE FEDERALE**

- Conférence nationale de la Plasturgie les 4-5 et 6 mars 2015. P. 3

● **PROTECTION SOCIALE**

- Les allocations familiales, c'est du salaire ! P. 4-5
- Négociations sur les retraites complémentaires
ARRCO & AGIRC : La sécurité sociale en ligne de mire. P. 16-18

● **SOCIETE**

- Recherche et transition énergétique. P. 6-7

● **ECONOMIE**

- Face à la déflation, il faut rompre l'austérité. P. 8-15

Imprimé par nos soins :
FNIC-CGT
263, rue de Paris
93514 Montreuil Cedex
Tél. 01.55.82.68.88
Fax. 01.55.82.69.15
<http://www.fnic.cgt.fr>
e-mail : fnic@cgt.fr
Directeur de Publication :
Carlos MOREIRA
ISSN : 0240 9259
N°CPPAP : 0318S06415
Mensuel : 2,74 €

Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT



Chimie . Pharmacie (Industrie. Répartition. Droguerie. Officines. Lam.) . Pétrole . Caoutchouc . Plasturgie .
Navigation de Plaisance . Instruments à écrire . Négoce & prestations de services dans les domaines médico-techniques.

Le jour où votre vie professionnelle s'arrête, qui est là pour vous ?



Chez Humanis, nous gérons pour le compte de l'Agirc Arrco la retraite d'un salarié sur 4.

Préparer sa retraite est une question essentielle : quels nouveaux projets engager, comment les financer, comment protéger sa santé et veiller au bien-être de sa famille...

Voilà pourquoi, nous sommes à votre disposition pour des entretiens d'information retraite au cours desquels chaque salarié peut faire le point sur sa situation et ses projets à venir.

Chez Humanis, nous sommes un groupe de protection sociale paritaire et mutualiste, à but non lucratif.

Nous protégeons 10 millions de personnes : salariés, créateurs d'entreprise, travailleurs indépendants, retraités...

humanis.com



Humanis

Protéger c'est s'engager

RETRAITE | PRÉVOYANCE | SANTÉ | DÉPENDANCE | ÉPARGNE

♦ Conférence nationale de l'industrie de la Plasturgie les 4-5 et 6 mars 2015.

La Fédération a décidé d'organiser une CONFERENCE de la PLASTURGIE, parce que cette filière est au cœur de nos vies dans son utilisation : agro-alimentaire, santé, loisirs, construction, aéronautique, composites, téléphonie, ordinateurs, téléviseurs, etc. et enfin pièces techniques pour les véhicules.

La Plasturgie prend une place de plus en plus importante dans l'industrie française. Le chiffre d'affaires est en constante évolution, 30,6 milliards d'euros, tandis qu'à contrario, les effectifs chutent de près de 40 % en moins en 10 ans et les salaires au plus bas avec 60 % des salariés payés au SMIC, avec des plus mauvaises conditions de travail.

Il est difficile de s'organiser syndicalement. Et pourtant, des salariés osent franchir le pas et s'organisent collectivement en créant la CGT, seul outil pour défendre leurs droits et revendiquer.

Forts de la confiance que leur ont confié les salariés en mettant la CGT première organisation syndicale à 35 %, les travailleurs ne se sont pas trompés. La CGT va signer prochainement un accord qui va permettre à tous les salariés de la branche de bénéficier d'une protection prévoyance en cas d'incapacité ou d'invalidité de travail. La responsabilité des employeurs est pleinement engagée, car ce sont bien les mau-

vaises conditions de travail qui mettent en danger, tous les jours, la santé des travailleurs.

Alors, Travailler ensemble pour créer des convergences de luttes, pour peser et établir de véritables revendications communes à tous les corps de métiers, est notre objectif.

Enfin, la bataille des idées reprend une place très importante, portant au cœur des choix de vie et de société, exigeant de la CGT des réponses et propositions alternatives pour construire de véritables perspectives de progrès économique et social.

Autant de questions, autant de réponses sur lesquelles nous aurons à débattre et à apporter ensemble pour améliorer la qualité de vie des salariés, pour une industrie de qualité au service de toute la population.

Dès maintenant, chaque syndicat doit prendre les dispositions pour s'inscrire à cette conférence nationale de la Plasturgie qui se tiendra les 4-5 & 6 mars 2015, au centre Benoît Frachon à Courcelles, afin de mutualiser les moyens pour un coût moindre.

**DEBATTRE, PROPOSER et AGIR
POUR DE MEILLEURES
CONDITIONS DE VIE AU
TRAVAIL.**

Bulletin d'inscription

✂

CONFERENCE NATIONALE DE L'INDUSTRIE DE LA PLASTURGIE - 4, 5 ET 6 MARS 2015

Centre Benoît Frachon - 12 rue Fernand Léger - 91190 Gif-sur-Yvette

A remplir et à retourner à la Fédération Nationale des Industries Chimiques CGT

Fax : 01.55.82.69.15 - email : fnic@cgt.fr

Syndicat de l'établissement : _____

Adresse : _____

Tél. : _____ Email : _____

Participera : OUI ☐ NON ☐ Nombre de participants : _____

► Je joins un chèque à l'ordre de la FNIC CGT de 100 € par jour par participant incluant les frais pédagogiques, d'hébergement et de nourritures : soit 300 € xpersonnes =

Si votre syndicat rencontre des difficultés financières : prendre contact avec la Fédération.

♦ Les allocations familiales, c'est du salaire !

Ci-dessous, nous transcrivons un entretien paru dans « l'Huma dimanche » du 16 octobre au 22 octobre 2014 de Bernard FRIOT, économiste, sur la question des allocations familiales, éléments du salaire socialisé.

Bernard FRIOT est l'un des promoteurs du salaire socialisé, tel que le porte la FNIC-CGT dans ses orientations.

Baissier les allocations familiales, cela revient d'abord à baisser les salaires.

Sous couvert de justice sociale, la modulation des allocations familiales et les politiques d'exonération de cotisations visent « à grignoter la logique anticapitaliste » de la Sécurité sociale. C'est ce que nous explique l'économiste et sociologue, professeur émérite à l'université de Paris X, Bernard FRIOT, qui vient de publier « Emanciper le travail ».

HD : *La modulation des allocations familiales, que proposent les députés socialistes, est-elle une mesure de justice sociale ?*

Bernard FRIOT : Les allocations familiales ne sont pas un instrument de justice sociale qui distribue du pouvoir d'achat aux familles que l'on pourrait donc moduler selon leurs ressources.

Les allocations familiales sont du salaire qui paie (encore bien trop mal !) le travail des parents.

Il y a en effet deux types de salaires :

- ♦ Le premier est capitaliste, ce sont les salaires nets du marché du travail par lesquels un propriétaire capitaliste paie « ses » salariés en leur volant la part qui va au profit et en faisant peser sur eux, en permanence, le chantage à l'emploi.
- ♦ Le second est anticapitaliste : ce sont les salaires à vie de fonctionnaires libérés du chantage à l'emploi, socialisés dans l'impôt qui exprime leur contribution au Produit Intérieur Brut (PIB) sans alimenter de profit ; et les salaires des soignants, des retraités, des parents et des chômeurs, socialisés dans les cotisations qui expriment leur production, elle aussi libérée du capital.

Les allocations familiales sont encore trop éloignées du salaire : les parents doivent conserver

leur salaire pour pouvoir consacrer une partie de leur temps de travail à éduquer leurs enfants.



Bernard FRIOT

HD : *En quoi les exonérations de cotisations fragilisent-elles la Sécurité sociale puisqu'elles sont compensées par l'Etat ?*

B.F. : Les exonérations de cotisations patronales sont de plus de 4 000 euros par an pour un salarié payé au SMIC. Si l'Etat les compense par l'impôt, certes on continue de payer les retraités, les soignants ou les parents, mais c'est autant de salaire en moins pour payer les fonctionnaires.

La part des salaires correspondant à une production libérée du capital diminue donc bien. Toute exonération, même compensée par l'impôt, est un recul dans l'émancipation du travail.

HD : *La presse fait état de médecins libéraux revendiquant de se désaffilier de la Sécu au profit de mutuelles moins chères. Qu'en pensez-vous ?*

B.F. : Ces médecins ont donc été démarchés par des mutuelles. Depuis la réforme du code de la mutualité, en 1985, et la loi Evin créant le marché des complémentaires santé, les mutuelles sont dans une logique de concurrence à la Sécurité sociale.

La seule réponse est la production gratuite de la santé grâce à son financement par la cotisation maladie.

La cotisation maladie doit augmenter de toutes les cotisations aux mutuelles, institutions de prévoyance et assurances privées, et les régimes d'entreprises, que le désastreux accord national interprofessionnel (ANI) de 2013 a rendu obligatoires, doivent disparaître.

Cette remarque vaut aussi pour la retraite : le régime général doit reposer sur la totalité du salaire et les régimes complémentaires doivent disparaître.

L'AGIRC-ARRCO, présenté comme modèle contre le régime général par le patronat, est aussi nocif pour la Sécurité sociale que les complémentaires santé.

HD : *La Sécurité sociale est-elle vraiment un outil moderne ? Peut-elle être efficace dans la prise en charge des nouveaux risques comme la perte d'autonomie ?*

B.F. : Appelons « moderne » tout ce qui libère du capital la production de la valeur économique. Produire par la cotisation des soins de santé libérés du capital, c'est une modernité qui pourrait être étendue non seulement à la perte d'autonomie, mais aussi à toute la production sans exception, y compris le logement, l'énergie, les transports et tous les biens et services.

Il faut généraliser la logique de la Sécurité sociale à toute la production, qu'elle soit marchande ou non.

HD : *La CGT a lancé une campagne et une journée de mobilisation le 16 octobre invitant les salariés à se mobiliser pour « reconquérir la Sécurité sociale ». Que pensez-vous de ce mot d'ordre ?*

B.F. : C'est un mot d'ordre excellent, dès lors qu'il a deux visées. D'une part, revenir à la démocratie sociale de 1945-1960, avec la gestion de toutes les caisses sans aucun patron par des administrateurs élus qui élisent les directions. D'autre part, généraliser la Sécurité sociale.

Toute la production du PIB doit être assurée comme dans la Sécurité sociale de 1945 à 1985 (quand la hausse des cotisations accompagnait la croissance de la production de santé et celle du salaire des retraités), c'est-à-dire par des producteurs ayant un salaire à vie, pas d'employeurs, pas de capital à faire valoir, et pas de crédits à rembourser aux prédateurs qu'on appelle « investisseurs ».

HD : *La Sécu affiche 11,7 milliards d'euros de déficit, comment la financer ?*

B.F. : Il faut refuser de se laisser enfermer dans la problématique du déficit.

De 1945 à 1985, tant que la croissance de la valeur produite par les retraités, les soignants, les parents et les chômeurs était reconnue par une croissance de la cotisation, les années excédentaires ont été trois fois plus nombreuses que les années déficitaires. C'est à la fois pour réduire cette production non capitaliste et la rendre dépendante du capital en la finançant par une part croissante d'emprunts que les réformateurs organisent depuis 30 ans le recul des cotisations.

En face d'eux, notre campagne pour la généralisation de la logique de cotisation à tout le PIB est inexistante, nous nous battons en défense et donc nous sommes battus, la logique anticapitaliste de la Sécu est grignotée. Nous ne pouvons retrouver l'offensive si nous promouvons la cotisation pour ce qu'elle est depuis l'action révolutionnaire qu'à incarnée si magnifiquement CROIZAT : non pas du « pouvoir d'achat » pour couvrir des besoins sociaux par ponction sur la valeur créée dans la sphère capitaliste au nom de la solidarité, mais le salaire de producteurs libérés du capital et donc produisant de la santé, de l'éducation des enfants, et tout ce que produisent les retraités et les chômeurs, dans une logique anticapitaliste.

Nous pouvons tout produire sans marché du travail et sans propriétaires lucratifs.

L'avenir est au salaire à vie et à la copropriété d'usage de tous les outils de travail par ceux qui les utilisent grâce à l'affectation de tout le PIB au salaire socialisé dans des caisses de salaires et des caisses d'investissement gérées par les salariés, comme la Sécurité sociale a été gérée par les salariés de 1945 à 1960.

Source : Huma dimanche

♦ Recherche et transition énergétique

Le 21 octobre dernier, s'est tenue une journée d'étude sur le thème « Recherche et transition énergétique » où une soixantaine de participants ont assisté, dont pas mal de militants CGT du secteur public (CNRS, ANDRA...) ou semi-public (CEA-EDF-GDF-SUEZ) et finalement peu du secteur privé. La FNIC CGT y était représentée.

La matinée était consacrée à des interventions ciblées et une table ronde, sur l'état de la recherche dans les grands secteurs énergétiques et à laquelle la FNIC est intervenue, a été organisée en fin de matinée. L'après-midi était plus axé sur le débat.

L'état de la Recherche en France est préoccupant, qu'elle soit issue du secteur privé autant que du secteur public. Si paradoxalement, le nombre de chercheurs a augmenté ces dernières années, les budgets stagnent, la précarité s'installe avec des contrats CDD, des prestataires, des vacataires, des chercheurs de plus en plus à temps partiel dans le domaine de la recherche.

La Recherche est de moins en moins fondamentale (celle qui va générer les grandes découvertes de demain) au profit d'une recherche appliquée, mais aux ordres des grands groupes industriels avec une vision à court terme.

Au lieu des 3 % du PIB dédiés à la Recherche, comme promis par le pouvoir, on atteint péniblement 1,5 %. Dans le même temps, le Crédit Impôt Recherche (CIR) est passé de 1 à 6 milliards d'euros annuels. Autant de sommes d'argent qui sont parties, comme bien d'autres aides publiques, dans la poche des actionnaires des grands groupes industriels.

Année après année la France recule dans le classement des grandes Nations sur l'effort de la Recherche (7^{ème} en 1995 – 13^{ème} en 2011) et cela est aussi vrai sur celle dédiée à la transition énergétique.

La France et l'Europe ont décidé de s'attaquer à l'énergie d'origine carbonée (Gaz - charbon - pétrole) au motif de réduire les gaz à effet de serre.

Soit, mais la Recherche ne suit pas....

Il existe, pourtant un problème de taille : aujourd'hui ces énergies fossiles carbonées repré-

sentent 75 % de la consommation d'énergie dans le monde.

Toutes les projections qui tiennent compte de l'émergence de nombreux pays dans l'économie mondiale, très consommatrice d'énergie, estiment que ce sera toujours le cas en... 2035.

Ce qui veut dire que le problème des gaz à effet de serre ne seront pas résolus et loin s'en faut. **Et cela se comprend.**



Comment des pays dits pudiquement en développement vont-ils pouvoir se payer une centrale nucléaire, des barrages, des parcs d'éoliennes (c'est très cher), alors qu'ils ont tout un réseau électrique, inexistant à ce jour, à construire ? Pouvons-nous croire, un seul instant, que ces populations vont pouvoir se payer des voitures électriques alors que pour près de quatre milliards d'entre eux, c'est souvent nos vieilles voitures qui se font une deuxième vie chez eux, mais en polluant terriblement, qui constituent leur moyen de transport quotidien.

Il faut avoir été à New Delhi, au Caire, au Lagos, à Mexico ou à Rio de Janeiro pour s'en convaincre. Et les transports ne représentent que 25 % de la consommation d'énergie mondiale. Le plus gros poste est le logement/chauffage.

Plus de 40 % de l'énergie mondiale sert à se chauffer, à cuisiner et à vivre au quotidien. C'est le charbon qui est utilisé dans de très nombreux pays, le gaz et le fuel étant réservés aux pays dits « riches ».

Et nous allons imposer à ces peuples d'arrêter de se chauffer, de vivre, d'avoir une vie digne. Ce n'est pas la position de la CGT, ce n'est pas une valeur de la CGT.

Alors pourquoi tant d'agitation sur la transition énergétique sans mettre sur la table ces éléments ?

Le discours ambiant dit s'appuyer sur les scientifiques qui sont pour l'essentiel des climatologues et qui ne disposent de données que depuis quelques milliers d'années tout au plus.

OUI, le taux de carbone augmente avec l'activité humaine. C'est le constat.

Il y a 80 000 ans, la mer était 130 mètres sous le niveau actuel, Paris était sous 1 000 mètres d'épaisseur de glace, le Sahara était une savane verdoyante et pourtant l'activité humaine n'y était même pas un ersatz. Il y a 8 000 ans, toujours pas d'industrie (l'âge du cuivre apparaît il y a 6 000 ans) et pourtant la mer s'est mise à remonter de façon drastique jusqu'à aujourd'hui, mais de façon régulière ennoyant des millions de km² (Et corrélativement la glace aux pôles a fondu) engloutissant, sous les eaux, la célèbre grotte Cosquer et obligeant les peuples à migrer et à déménager, donnant à l'Angleterre le statut d'île (le Channel n'existait pas).

Depuis le début de l'humanité, il y a 5 à 6 millions d'années, ce ne sont pas moins de six épisodes de glaciation et de périodes interglaciaires dans laquelle nous sommes (la dernière) qui se sont succédées et il n'y avait pas d'activité humaine susceptible d'augmenter les gaz à effet de serre. **Et pourtant le climat a significativement changé.**



Notre activité humaine accélère certainement le processus enclenché il y a 8 000 ans. Le réchauffement climatique est-il seulement le fruit de l'Homme, ou bien aussi celui de la Planète elle-même ?

Les géologues ont les éléments de ce type et ce sur des centaines de millions d'années, mais a-t-on soigneusement évité de les intégrer aux "scientifiques", au motif qu'ils n'auraient pas eu le discours que certains veulent entendre, le discours officiel et catastrophiste ?

Il ne s'agit pas non plus de nier notre impact sur l'environnement qui est réel, inévitable vu le nombre d'êtres humains sur la planète et les projections sur l'évolution à la hausse de la population mondiale et surtout le creusement des inégalités criantes qui divisent les peuples

La loi sur la transition énergétique telle qu'elle a été votée n'intègre pas les transports qui sont les grands absents de cette loi, alors que les transports routiers s'intensifient et que les fermetures de lignes SNCF continuent. Les quotas carbone font l'objet d'une spéculation honteuse, le diesel, le fuel lourd, sont de plus en plus surtaxés. **Et ce sont les salariés qui payent l'addition.**

La transition énergétique est un nouveau dada, un nouveau marché que s'est trouvé le capitalisme pour se faire de l'argent, car il exige de le faire dans le cadre de la concurrence, donc avec ses règles.

Parmi les 10 premières compagnies mondiales, 7 sont des pétroliers. L'énergie est une affaire très juteuse. 20 à 25 % de la production mondiale de pétrole sont contrôlées par les majors pétroliers privés. Ces derniers contrôlent donc le prix et la pollution mondiale tout autant que l'OPEP qui est pourtant toujours montrée du doigt. Les pétroliers mondiaux se positionnent sur le solaire, sur le photovoltaïque, l'éolien, le nucléaire... rien ne doit leur échapper.

Le débat est donc, de fait, faussé.

La vraie question à se poser est le retour de la maîtrise publique sur les entreprises du secteur énergétique.

La FNIC-CGT s'est prononcée, lors de son 39^{ème} Congrès, résolvant sur la nationalisation des entreprises comme TOTAL, ainsi que d'autres grands groupes structurants de la

chimie, de l'industrie pharmaceutique, du caoutchouc. La Recherche doit être publique, sous contrôle public avec des financements ad hoc et en lien, bien-sûr, avec le monde industriel, mais pas à ses ordres.

♦ Face à la déflation, il faut rompre l'austérité :

En pleine période estivale, début août, le président de la République annonçait que la France, tout comme la Zone euro, était menacée d'un « vrai risque déflationniste » : « En France, l'inflation n'a jamais été aussi basse. Or, si une faible croissance pèse sur les rentrées fiscales, une faible inflation a également des conséquences budgétaires négatives sur les recettes comme sur la dette. »

Un mois plus tard, le Ministre des Finances annonçait officiellement que la situation s'était dégradée et que, par conséquent, le gouvernement avait changé ses prévisions concernant la croissance économique et le déficit budgétaire : la croissance économique serait de 0,4 % en 2014 (1 % prévu dans la loi de finances 2014, 0,5 % prévu en août) et de 1 % en 2015 contre 1,7 % prévu au printemps.

Le déficit public devrait se situer à 4,4 % du PIB (au lieu des 3,6 % prévus dans la loi de finances puis des 3,8 % prévus dans la loi de finances rectificative) contre 4,3 % en 2013. Enfin, l'inflation serait de 0,5 % en 2014 et de 0,9 % en 2015.

Les chiffres annoncés par le Ministre des Finances confirment en effet que la déflation menace notre économie et plus généralement celle de la Zone euro.

Paradoxalement, la leçon tirée de ces constats, tant par le Président de la République que par son gouvernement, va à l'encontre d'une conclusion logique.

Ces chiffres confirment que la politique menée par le gouvernement, qui se rapproche de plus en plus de celle menée sous Nicola SARKOZY, est vouée à l'échec. Et pourtant, Manuel VALLS ne manque pas d'occasion pour répéter le slogan de Margaret THATCHER : il n'y a pas d'alternative !

Cette note vise à expliquer ce que signifie la déflation et en quoi les politiques menées en France, tout comme dans la Zone euro, conduisent à cette situation dangereuse pour notre économie et particulièrement pour le monde du travail.

C'est quoi la déflation ?

Pour le commun des mortels, l'inflation exprime la hausse régulière des prix à la consommation, réduisant le pouvoir d'achat ; d'où la nécessité de la hausse du revenu, et particulièrement du salaire, pour, au moins, compenser la perte de pouvoir d'achat.

C'est quoi alors la déflation ? Une définition simple, correspondant à la conception que peut avoir le commun des mortels, est la suivante : « La déflation est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative » (Insee).

Ces définitions n'expliquent pas les mécanismes à l'œuvre et peuvent donner lieu à confusion, voire à des conclusions erronées. Par exemple, si on considère la déflation comme une simple

baisse des prix, on pourra considérer qu'elle est utile au monde du travail, surtout dans les périodes de faible progression, stagnation, voire baisse des salaires et des pensions de retraite, comme c'est le cas actuellement, car la baisse des prix va améliorer leur pouvoir d'achat.

Il se trouve que ce gain apparent du pouvoir d'achat, du fait de la baisse des prix, est lié à des mécanismes plus fondamentaux, mettant en péril l'emploi, l'investissement et la production.

C'est ce qui s'est passé, par exemple, entre les deux guerres mondiales. C'est aussi ce qui risque de se produire en Europe. Le risque est d'autant plus sérieux que certains pays européens comme la Grèce ou l'Espagne se trouvent déjà dans une spirale déflationniste.

Qu'est qu'une spirale déflationniste ?

Par-delà le gain apparent du pouvoir d'achat, la baisse régulière des prix à la consommation peut avoir trois séries d'impacts négatifs sur l'emploi et l'activité économique :

1. L'anticipation à la baisse des prix et le report des décisions d'investir et de consommer

En toute logique, si les prix tendent à baisser, les gens ont intérêt à reporter leur consommation. Ce raisonnement a bien sûr ses limites car une partie de la consommation ne peut pas être reportée ; c'est par exemple le cas des produits de première nécessité. Mais pris dans l'ensemble, le raisonnement a de la pertinence.

Le report partiel de la consommation est d'autant plus probable que la baisse des prix alimente aussi la faiblesse des salaires : les employeurs s'opposent à la hausse des salaires en faisant référence au fait que les prix baissent. Il en est de même pour ce qui est de la revalorisation des pensions et des minima sociaux, comme on le voit en ce moment en France.

Dans l'ensemble, la demande, autrement dit les débouchés des entreprises, risque donc de baisser. Il s'agit tant de la demande réelle que de celle que les entreprises anticipent, les deux pouvant être différentes.

Si la première, c'est-à-dire la demande réellement adressée aux entreprises, a un impact direct sur leurs carnets de commande ; la seconde, c'est-à-dire l'anticipation des entreprises quant aux perspectives de la demande qui leur sera adressée, a un impact sur leur décision de produire à l'avenir.

Dans les deux cas, les entreprises tendent à réduire leur production, ce qui pèse évidemment sur l'emploi et l'investissement.

Parallèlement, l'anticipation de la baisse des prix a un impact négatif sur l'investissement : à quoi bon investir si on n'arrive pas à vendre, et ce d'autant plus qu'en reportant l'investissement, on pourra le réaliser à moindre coûts.

2. L'alourdissement de la dette

Reprenant la définition simple de la déflation, c'est-à-dire une baisse régulière des prix, on comprend aisément que la déflation alourdit la

dette, surtout ses charges réelles, particulièrement en ce qui concerne les emprunts à taux fixe.

Supposons qu'une entreprise doive acheter une machine qui vaut 1 000 euros. La décision n'est pas arrêtée ; elle pourra acheter la machine soit en 2014, soit en 2015. Si pour acquérir cette machine, elle emprunte, au 1^{er} septembre 2014, 1 000 euros remboursables dans un an à un taux de 5 %, le 31 août 2015, elle doit disposer de 1 050 euros pour rembourser le principal (1 000 euros) et les intérêts (50 euros) de cet emprunt.

La question de savoir combien vont coûter (ou valoir) ces 1 050 euros au 1^{er} septembre 2015, autrement dit, qu'elle va être le poids réel de ce remboursement pour l'emprunteur, dépend de l'évolution des prix entre les deux dates.

Par exemple, si le prix de la machine (qui est de 1 000 euros au 1^{er} septembre 2014) augmente de 10 % en un an, pour acheter la même machine au 1^{er} septembre 2015, il va falloir mobiliser 1 100 euros.

Si l'entreprise avait emprunté 1 000 euros en septembre 2014 à un taux de 5 % pour acheter cette machine, elle aurait dû mobiliser 1 050 euros en 2015 pour rembourser l'emprunt (1 000 euros au titre du principal, 50 euros pour les intérêts).

Si l'entreprise voulait acheter la même machine en 2015, elle devrait emprunter 1 100 euros (le prix de la machine en 2015). De plus, même si le taux d'intérêt restait le même (5 %), elle devrait payer plus de charges d'intérêt (55 euros au lieu de 50).

Conclusion :

L'entreprise a intérêt à ne pas attendre, à acheter la machine en 2014, car le total de la somme empruntée et des charges d'intérêt (1 050 €) est inférieur au prix de la machine un an plus tard (1 100 €). Autrement dit, grâce à la dette, l'entreprise s'enrichit.

Inversement, si l'entreprise achète la machine en 2014 et si les prix baissent de 10 %, au 1^{er} septembre 2015, il va falloir mobiliser toujours 1 050 euros pour s'acquitter de la dette, alors que la machine en question ne vaudra que 900 euros (on fait évidemment ici abstraction de l'usage de la machine entre temps, mais cela ne change pas le raisonnement sur le poids réel de la dette). Dans ce cas, l'entreprise a intérêt à reporter son projet d'investissement.

Pour rendre compte de ces situations différentes, les économistes distinguent le taux d'intérêt nominal (celui qui est inscrit dans le contrat de l'emprunt) et le taux d'intérêt réel, c'est-à-dire la différence entre le taux d'intérêt nominal et le taux d'inflation. Il y a un rapport inverse entre le taux d'intérêt réel et le taux d'inflation.

Si le taux d'inflation baisse, le taux d'intérêt réel augmente et, inversement, si le taux d'inflation augmente, le taux d'intérêt réel baisse.

Si le taux d'intérêt réel est négatif (si le taux d'intérêt nominal est inférieur au taux d'inflation), le poids réel (le poids relatif de la dette, par exemple par rapport au salaire ou au revenu) baisse. C'est ce qui s'est passé, par exemple, au cours des années 1960 et 1970.

Inversement, lorsque le taux d'intérêt réel est positif (autrement dit, lorsque le taux d'intérêt nominal est supérieur au taux d'inflation), le poids réel (ou le poids relatif) de la dette augmente ; c'est ce qui se passe depuis trente ans : certes, l'inflation est faible, mais puisque les taux d'intérêt nominaux (qui, eux aussi, baissent) restent supérieurs au taux d'inflation, les taux d'intérêt réels demeurent positif, qu'il s'agisse des emprunts d'État ou de ceux des entreprises et des ménages.

3. Pression sur les revenus

La déflation pèse aussi sur les revenus. Nous avons déjà rappelé le cas des salaires. Même si les salaires ne sont plus indexés sur les prix, l'évolution des prix est un élément qui entre dans les négociations salariales. Les employeurs en profitent pour s'opposer à la hausse des salaires dans le secteur privé, tout comme à la hausse des traitements dans la fonction publique ou celle des pensions pour les retraités.

Côté entreprises, la baisse des prix signifie la baisse des recettes de vente, même si le volume de la production reste inchangé.

On pourrait avancer que la baisse des prix conduit aussi à la baisse des coûts de production. Une telle éventualité ne peut pas être écartée. Mais la baisse des prix de production va accentuer la pression sur les salaires, ou sur les fournisseurs ce qui revient au même, pour compenser les pertes.

Enfin, la déflation réduit aussi les recettes de l'État, ce qu'a signifié le Ministre des Finances, en annonçant les chiffres « décevants » de la croissance lors de sa conférence de presse du 10 septembre 2014.

« Désinflation » ou déflation salariale ?

Pourquoi se trouve-t-on dans cette situation ?

A entendre le président de la République, le Premier ministre et son gouvernement, la faute viendrait surtout de l'extérieur ; c'est ce qu'a signifié le ministre des Finances à la conférence précitée : « Vérité sur la croissance européenne d'abord. L'effort de réduction des déficits mené ces dernières années à travers toute l'Europe a continué de peser sur l'activité. De nouveaux facteurs d'incertitude, notamment géopolitiques, sont apparus. »

Si M. Sapin a raison de rappeler que les politiques d'austérité ont leur part de responsabilité dans cet état des choses, il cherche néanmoins à mettre en sourdine, à travers cette référence, la

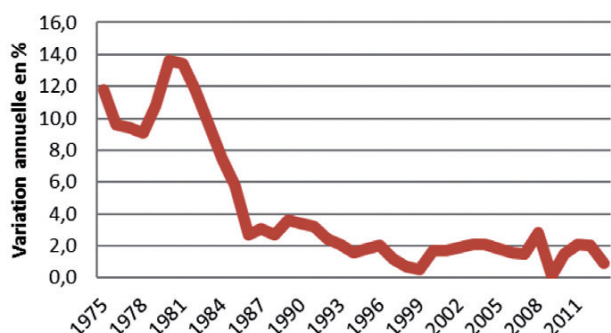
responsabilité de la stratégie et des politiques mises en œuvre en France par les gouvernements et par le patronat depuis plusieurs décennies.

Si les économies européennes, y compris la nôtre, se trouvent dans une spirale déflationniste, c'est à cause de la pression permanente exercées sur le monde du travail soi-disant pour réduire les coûts et particulièrement les « coûts salariaux », et ce, afin d'améliorer la compétitivité.

Pour tracer l'origine des difficultés actuelles, il faut remonter à la période de la mise en place de la politique dite de « désinflation compétitive » initiée au début des années 1980. À l'époque, le taux d'inflation avoisinait les 14 % en France (cf. graphique n°1) (1). Le « tournant politique »,

(1) Précisons que ce phénomène n'est pas propre à la France. Elle s'est produit, avec plus ou moins de retard, plus ou moins d'acuité dans d'autres pays.

Graphique n°1 : évolution des prix à la consommation (inflation)



Source : Insee, réalisation : nmg, pôle économique, CGT

décidé par le pouvoir en place à l'époque, affichait comme objectif de rendre l'économie française plus compétitive en réduisant les coûts et, partant, les prix ; d'où la notion de « désinflation compétitive ».

Or, cette politique était principalement fondée sur la pression sur le travail (modération salariale, conditions de travail dégradées, chômage et précarité). Elle ne postulait que pour améliorer

l'emploi et l'investissement, il fallait d'abord augmenter les profits. On connaît le résultat : l'appareil productif s'est affaibli, la recherche et les compétences ont été sacrifiées.

Cette même logique dominant l'Union européenne et particulièrement la Zone euro, les choix européens ont amplifié la pression sur le travail partout en Europe.

Ces politiques ont donc été de nature à peser sur le potentiel de croissance et d'activité économique, avec des conséquences graves dans le domaine social. Le tableau ci-dessous met en évidence l'effet négatif de la politique de désinflation compétitive sur la croissance économique.

Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, le taux de croissance de l'économie française est devenu négatif trois fois : en 1975, en 1993 et en 2009. Il importe de noter que la récession la plus forte (en 2009 où le produit intérieur brut a chuté de 2,6 % en volume) coïncide aussi avec l'inflation la plus faible parmi ces trois dates.

Les trois moments de la chute du taux de croissance économique depuis la Seconde guerre mondiale

	Taux de croissance du PIB		Taux d'inflation
	En franc ou en euro courant (en valeur)	En franc ou en euro constant (en volume)	
1975	12,5	-1,00	13,6
1993	0,6	-0,90	1,5
2009	-2,1	-2,6	0,5

Source : Jacques Bournay à partir de l'Insee

Parmi les choix particulièrement néfastes opérés pendant cette période, il faut mentionner le dogme de faire de la stabilité des prix le seul objectif affiché de la Banque centrale européenne (BCE). Pire encore, conformément à la théorie libérale, la modération salariale (et son corollaire, un chômage massif et persistant) a été considéré comme le facteur garantissant la stabilité des prix.

Si aujourd'hui on nous parle du « risque de déflation », la réalité est que nous sommes dans la déflation salariale depuis déjà plusieurs années, voire plusieurs décennies.

La contrepartie de cette déflation salariale a été une inflation des prix des actifs financiers et de l'immobilier.

Cette contradiction (déflation salariale / inflation financière) est à l'origine de la crise financière et économique qui sévit dans le monde et particulièrement en Europe depuis 2008 ⁽²⁾. Et depuis, la hausse du prix des actifs financiers et de l'immobilier tend à se ralentir, voire à baisser dans certains cas.

En d'autres termes, une certaine déflation financière s'ajoute depuis quelque temps à la déflation salariale qui est à l'œuvre depuis de nombreuses années.

(2) Voir « Récession sociale et récession économique : quels liens ? Quelles réponses ? », Note économique, n° 120, septembre 2008.

La responsabilité des politiques d'austérité

Dans un contexte de déflation salariale et de chômage massif et persistant, la crise financière de 2008 provoque une récession, un recul de l'activité économique dans plusieurs pays à travers le monde, et particulièrement en Europe et singulièrement dans la Zone euro.

La chute de l'emploi et de l'activité économique dans de nombreux pays européens a aggravé les comptes publics, augmentant le déficit budgétaire et la dette des États. La poursuite du dogme libéral a conduit à la mise en place des politiques d'austérité pour soi-disant améliorer les comptes publics et réduire le déficit budgétaire et la dette publique.

Contrairement aux promesses entretenues lors de l'application de ces politiques, ces dernières ont pesé davantage sur l'emploi et l'activité économique. Le chômage, la précarité et la pauvreté se sont rapidement développés, notamment dans les pays du sud de l'Europe.

En France, le système de protection sociale a permis d'amoindrir l'ampleur du recul de l'activité économique. Mais le dogme du respect des critères de Maastricht, et particulièrement l'objectif d'atteindre l'équilibre budgétaire à l'horizon 2017, a aggravé la situation.

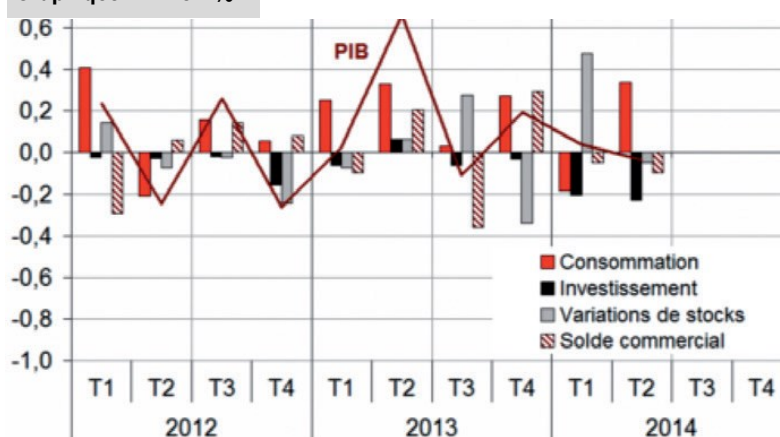
En pleine faiblesse de l'activité économique, le gouvernement s'est engagé à réduire le déficit principalement en décidant des coupes budgétaires et en gelant le traitement des

fonctionnaires. La pression sur les salaires étant aussi forte dans le secteur privé, de même que celle sur les pensions et les minima sociaux, la consommation s'est affaiblie, ce qui a pesé davantage sur l'activité économique, l'investissement et l'emploi. Dans la mesure où l'investissement est aussi une demande adressée aux entreprises, la baisse de l'investissement a pesé sur la demande intérieure globale.

En effet, la plupart des entreprises considèrent la faiblesse de la demande, l'insuffisance des carnets de commande, comme le premier obstacle devant la hausse de la production.

Ainsi, selon les enquêtes trimestrielles européennes, en France, 55 % des entreprises ne peuvent pas produire plus, faute de demande suffisante (graphique n° 2).

Graphique n°2 : en %



Source : Insee.

L'insuffisance, voire l'inefficacité des interventions de la Banque centrale européenne

Face à la dégradation de la situation, la Banque Centrale Européenne (BCE) est intervenue à deux reprises en 2014 pour réduire le coût de l'argent pour les banques. Depuis septembre 2014, le taux auquel la BCE prête aux banques est ramené à 0,05 %, presque zéro. Selon la

Banque, cette politique vise à encourager l'activité économique et à rendre l'euro moins cher, notamment par rapport au dollar américain, ce qui, selon l'analyse classique, devrait améliorer la « compétitivité » des produits européens, facilitant ainsi les exportations.

Ces décisions et d'autres, prises depuis juin 2014 notamment, et renforcées en septembre (achat des obligations émises par les banques, achat des crédits aux PME, voire aux particuliers, transformés en titres financiers...) marquent une certaine distance avec l'orthodoxie monétariste de la BCE (3). En dépit de leur insuffisance (voir ci-dessous), ces décisions montrent que rien n'est immuable, que les choses peuvent changer si la volonté politique est là.

La doctrine monétariste de la BCE conduit, en dernière instance, à une approche simpliste : l'inflation varie en fonction de la monnaie disponible (« masse monétaire »). Pour maîtriser l'inflation, il faut donc maîtriser la masse monétaire.

Si la BCE considère que l'inflation est faible, qu'il n'y a pas un risque de « dérapage des prix », elle va lâcher du lest, elle va réduire ses taux directeurs, ce qui permettrait d'accroître les crédits et, partant, la masse monétaire. Inversement, si elle ressent un risque de dérapage des prix, elle va augmenter ses taux.

La BCE reconnaît à présent le risque de la déflation, d'où la décision d'une nouvelle baisse de ses taux directeurs.

Parmi d'autres mesures décidées, il convient de mentionner l'assouplissement des conditions de garanties.

Généralement, lorsqu'une banque emprunte auprès de la BCE, cette dernière lui demande une garantie. Cette garantie, cette caution, peut être des obligations d'État que la banque a achetées auparavant. Ce peut être aussi d'autres titres financiers, par exemple les crédits transformés en titres financiers (ABS pour *asset backed securities*, ou titres adossés aux crédits).

Il se trouve que pour faciliter les crédits, la BCE élargit le champ des titres admissibles comme garantie. Elle a aussi décidé d'acquérir des obligations émises par les banques. Auparavant, elle avait décidé d'acheter des obligations d'États sur le « marché secondaire », c'est-à-dire auprès des financiers.

Cette dernière décision met en exergue un autre paradoxe : les statuts de la BCE lui interdisent d'acheter directement les obligations des États membres (on dit alors qu'elle n'a pas vocation à monétiser la dette publique).

Cette interdiction conduit à cette situation incroyable où les banques ont la possibilité d'emprunter à bon marché, pratiquement gratuitement, à la Banque centrale, et peuvent ensuite utiliser cet argent pour acheter des obligations d'État avec des rendements nettement supérieurs. Et elles en ont largement profité, par exemple, dans le cas des obligations émises par l'État grec.

Ces décisions, ces mesures sont-elles suffisantes, sont-elles efficaces ?

Depuis 2008, la BCE a multiplié ses interventions par divers moyens et pourtant la crise est toujours là et les banques se trouvent toujours face à un risque important de faillite.

La raison fondamentale est que ces interventions souffrent du défaut majeur de ne pas être ciblées sur la promotion de l'emploi et de l'investissement productif.

En effet, les banques européennes, parmi lesquelles les banques françaises, ne souffrent pas de l'insuffisance de liquidités.

La preuve en est que le taux auquel elles sont disposées à déposer leurs liquidités auprès de la BCE est à présent négatif (il s'agit du « taux de dépôt au jour le jour », c'est-à-dire du taux de rémunération des dépôts des banques auprès de la BCE, ce qui est évidemment différent des taux auxquels les banques rémunèrent les dépôts de leurs clients ou prêtent à ceux-ci).

Autrement dit, les banques paient de l'argent à la BCE pour qu'elle garde leurs liquidités. Evidemment, l'argument de la BCE pour appliquer ce taux négatif est d'encourager les banques à utiliser leurs liquidités pour accorder des crédits au lieu de les laisser sur un compte auprès de la BCE.

(3) Voir « Décisions du conseil des gouverneurs de la BCE (autres que les décisions relatives à la fixation des taux d'intérêt) », 19 septembre 2014.

Graphique n°3 : Le taux directeur de la BCE



Champ : BCE.

Cette situation paradoxale illustre bien que face à la gravité de la crise, les mesures traditionnelles ne suffisent pas, qu'il faut opter pour des voies plus novatrices.

Par exemple, au lieu d'opérer une baisse généralisée des taux d'intérêt auxquels elle prête aux banques, la BCE pourrait modifier ses taux en fonction de l'utilité sociale et de la pertinence des crédits, sur la base des critères comme l'emploi, la formation des salariés, la recherche-développement, la transition énergétique... (graphique n° 3).

Source : Banque de France

date	Opérations principales de refinancement	Facilités permanentes	
	Appels d'offres à taux fixe	Dépôt au jour le jour	Prêt marginal au jour le jour
10/09/2014	0,05	-0,20	0,30
11/06/2014	0,15	-0,10	0,40
13/11/2013	0,25	0,00	0,75
08/05/2013	0,50	0,00	1,00
11/07/2012	0,75	0,00	1,50
04/12/2011	1,00	0,25	1,75
09/11/2011	1,25	1,50	2,00
13/07/2011	1,50	0,75	2,25
13/04/2011	1,25	0,50	2,00
13/05/2009	1,00	0,25	2,25
08/04/2009	1,25	0,25	2,25
11/03/2009	1,50	0,50	2,50
21/01/2009	2,00	1,00	3,00
10/12/2008	2,50	2,00	3,00
12/11/2008	3,25	2,75	3,75
15/10/2008	3,75		

Face à l'offensive du patronat, changer de mode de développement pour sortir de la crise

Dans ce contexte, le patronat lance une nouvelle offensive au nom de l'emploi. C'est la fameuse promesse d'un million d'emplois en contrepartie du... démantèlement des acquis et des droits sociaux. Et le positionnement des responsables politiques conforte le patronat dans son offensive.

Qu'on songe, par exemple, aux propos du Ministre du Travail, concernant les chômeurs ou à « l'amour » du Premier ministre pour les entreprises (sous-entendu pour les patrons).

Les « remèdes » du patronat, soutenus largement par le gouvernement, ont fait preuve de leur inefficacité. Cela fait des années qu'une organisation comme l'OCDE, qui ne peut absolument pas être accusée d'anti-libérale, reconnaît que le marché du travail en France est suffisamment flexible.

Et pourtant, cette flexibilité accrue n'a pas empêché la hausse du chômage, au contraire.

S'agissant des « effets de seuil », déjà en 2010, une étude de l'Insee conclut qu'ils ont peu d'impact sur la distribution par taille des entreprises (4).

Sans faire référence aux expériences historiques, l'expérience récente des pays comme l'Espagne ou la Grèce confirme que les politiques d'austérité, au lieu de résoudre les problèmes, les accentuent : hausse du chômage, de la précarité et de la pauvreté, dégradation de la qualité des services rendus à la population, destruction des pans entiers d'activités...

Si les conséquences sociales et économiques de ces politiques d'austérité sont graves, elles profitent à une minorité, notamment en ce qui concerne la privatisation et le bradage du patrimoine national.

La seule voie raisonnable pour sortir de cette situation est de rompre avec l'austérité qui va de pair avec la dévalorisation du travail.

Le président de la République a clairement opté pour l'économie de l'offre, autrement dit pour des politiques de dévaluations internes, de dévalorisation du travail et de réduction des services publics.

Dans cette perspective, les décisions de la BCE sont saluées, surtout en ce qui concerne la baisse de la valeur externe de l'euro ; une dévaluation censée permettre la hausse des exportations françaises.

Or, l'essentiel de nos exportations se fait avec les autres pays membres, lesquels se trouvent dans la même situation. En effet, l'essentiel du commerce extérieur des pays européens se fait entre eux.

De plus, si, conformément aux préconisations des tenants de l'économie de l'offre, tous les pays européens veulent augmenter leurs exportations, alors que partout, il y a une insuffisance de demande, on se dirige vers une course au moins-disant social et une mise en concurrence plus féroce des salariés européens.

Toutefois, critiquer l'économie de l'offre ne doit pas conduire à la défense de l'économie de la demande à tout prix. La seule voie pour sortir

de cette opposition caricaturale de l'offre et de la demande est de poser la question du contenu des deux.

Pour la CGT, il s'agit de produire pour répondre aux besoins sociaux et économiques. Cela permet d'articuler l'offre et la demande pour établir un nouveau mode de développement économique et social en mettant des nouvelles technologies au service du progrès social.

C'est le sens de la campagne CGT contre le coût du capital. C'est également la démarche de la CGT pour un développement humain durable, démarche qui implique de changer les choix actuels dans de nombreux domaines et qui légitime nos revendications autour des thématiques suivantes :

- ♦ augmenter les salaires et le pouvoir d'achat ;
- ♦ établir une sécurité sociale professionnelle ;
- ♦ établir l'égalité des droits, surtout l'égalité femmes/hommes au travail ;
- ♦ conquérir des droits pour les salariés et leurs représentants, surtout pour intervenir sur les choix stratégiques des entreprises ;
- ♦ reconquérir la protection sociale ;
- ♦ développer les services publics de qualité ;
- ♦ mettre en place une véritable politique industrielle et énergétique ;
- ♦ réformer la fiscalité pour la rendre plus efficace, au service de l'emploi, de l'investissement productif, et du développement solidaire et équilibré des territoires, au service également de la justice sociale ;
- ♦ mobiliser le système monétaire et financier pour les mêmes causes, notamment à travers un pôle financier public ;
- ♦ travailler sur des coopérations européennes et internationales pour assurer la paix et le désarmement.

(4) Nila Ceci-Renaud et Paul-Antoine Chevalier, « L'impact des seuils de 10, 20 et 50 salariés sur la taille des entreprises françaises », *Économie et Statistique* n° 437, 2010.

♦ Négociations sur les retraites complémentaires ARRCO et AGIRC : La Sécurité sociale en ligne de mire

Des négociations ARRCO et AGIRC vont reprendre le 28 novembre 2014. La situation financière de l'AGIRC est la raison première de la réouverture de ces négociations.

Si notre système de protection sociale en France, basé sur un prélèvement sur la richesse créée par le travail dans un esprit de solidarité inter et intra-générationnelle, est attaqué de plein fouet par le MEDEF, il en est de même pour les régimes de retraites complémentaires ! Il ne lâche pas le morceau.

Après l'obtention du gel des ressources de l'AGIRC en 2013, il réclame maintenant la mise sous tutelle des régimes complémentaires.

Pour se remémorer le contexte : aujourd'hui, tous les salariés du privé touchent une retraite complémentaire, qui vient s'ajouter à la pension versée par le régime de base. Elle représente de 30 à 35 % de la pension totale versée pour les non-cadres et de 55 % pour les cadres, alors nous comprenons bien tous ce qui se « joue ».

Il existe deux caisses de retraites complémentaires :

- ♦ l'AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres, créée en 1947),
- ♦ l'ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaires des salariés, créée en 1961).



Elles sont toutes les deux administrées paritairemment par les syndicats et le patronat. Ces derniers fixent chaque année les valeurs et prix du point d'achat et de service.

L'ARRCO concerne tous les salariés et l'AGIRC vient en complément pour les cadres et assimilés cadres (techniciens et agents de maîtrise).

A l'AGIRC, depuis 2003, la somme des cotisations perçues par le régime ne permet plus de couvrir le paiement des pensions. C'est donc en puisant dans ses réserves que l'AGIRC verse les pensions sans en diminuer le montant : les réserves seront épuisées en 2017, si bien que, sauf nouvel accord paritaire, **toutes les pensions AGIRC devraient être diminuées de 11 % en 2018.**

La situation est la même pour l'ARRCO avec un horizon d'épuisement des réserves à 2026, si bien que, **toutes les pensions ARRCO devraient être diminuées de 14 % en 2027.**

Le Medef veut faire financer une part croissante de la retraite des cadres par... les non-cadres

Face à cette situation qui procède du **refus constant du MEDEF d'augmenter**, en tant que de besoin, **les ressources** des régimes, la proposition qui émerge, totalement pénétrée de la doctrine patronale, consiste à faire payer pour partie la retraite des cadres par les non-cadres en créant un nouveau régime de retraite complémentaire, unique, fusionnant l'AGIRC et l'ARRCO ainsi appelés à disparaître. L'idée est de siphonner les réserves de l'ARRCO pour payer la retraite des cadres sans en diminuer le montant et « de se donner ainsi le temps » (selon l'expression du MEDEF) de reculer l'âge d'ouverture du droit à retraite d'abord à 67 ans, voire plus selon les nécessités financières.

L'épuisement des réserves ainsi mutualisées surviendrait en 2024 au lieu de 2026 pour l'ARRCO.

**Des baisses de retraite
pour tous les salariés du
privé**

L'acceptabilité sociale de cette mesure injuste passerait par une accélération du décrochage du niveau des futures retraites des cadres : d'où la proposition de supprimer la GMP, cette Garantie Minimale de 120 Points de pension accordée depuis 1989 chaque année à tout cotisant à l'AGIRC.

Soit pour 40 années cotisées, un total de 4 800 points, représentants, compte tenu, d'une valeur du point à 0,4352 €, un montant annuel de pension AGIRC de 2 089 €. Ce décrochage serait ensuite inéluctablement étendu à l'ensemble du salariat au nom du « partage des efforts ».

La perte de ressources induites par la disparition de la cotisation forfaitaire GMP serait compensée par la mise en place d'une Contribution d'Equilibre Technique (CET), non génératrice de nouveaux droits, à laquelle seraient assujettis tous les salariés pour financer les points acquis par le passé au titre de la GMP.

Encore une forme de solidarité à l'envers des salariés les plus mal rémunérés envers les moins mal rémunérés !

Le nouvel ensemble unifié sous le vocable de « régime unique de retraite complémentaire » serait conçu pour pouvoir fonctionner à « cotisations définies ». Le taux de cotisation étant fixé une fois pour toutes, tous les ajustements se feraient par le recul de l'âge de la retraite et par la baisse continue et à terme drastique du niveau des pensions par rapport au salaire de fin de carrière : **toutes mesures qui, une fois adoptées par les partenaires sociaux, auraient vocation à être généralisées par le gouvernement à l'ensemble du salariat du public et du privé.**

**Développement massif
de la capitalisation.**

La disparition de l'AGIRC aurait donc pour effet et objectif de rejeter d'abord les cadres vers la capitalisation, puis ensuite tous ceux des salariés qui auraient une capacité d'épargne.



Pour pleinement mesurer cet enjeu, il convient de se souvenir que le régime de retraite des cadres a été mis en place en 1947 à l'initiative d'Ambroise CROIZAT (Ministre du Travail) et de deux camarades de la FNIC, ANDREJEAN et Roger PASCARE, pour ne plus laisser aucune place à la capitalisation en couvrant, sans exception, tous les salariés sur la totalité de leur salaire, par un dispositif de retraite en répartition.

**La Sécurité sociale en ligne
de mire.**

La mise en place de l'AGIRC a ainsi été la contrepartie pour les cadres de leur affiliation à la Sécurité sociale à une époque où, sceptiques vis-à-vis des solidarités entre générations qui sont le ciment de la répartition, s'étaient convaincus qu'ils allaient cotiser pour les autres en pure perte. La Sécurité sociale ne leur promettait, alors, qu'une pension de l'ordre de 20 % de leur rémunération totale (à l'époque très largement supérieure au plafond de la Sécurité sociale).

Le renvoi des ICTAM vers la capitalisation serait donc une menace pour tout l'édifice de Sécurité sociale. Pourquoi devraient-ils cotiser deux fois : une fois dans un système en répartition qui ne leur garantirait plus la continuité du niveau de vie et une fois en capitalisation ?

Menace d'autant plus sérieuse que les cadres et assimilés, à peine 250 000 salariés à la création de l'AGIRC, sont aujourd'hui près de 5 millions, un effectif de cotisants dont la Sécurité sociale ne peut se passer.

Menaces sur les conventions collectives de branche.

La fusion de l'AGIRC avec l'ARRCO aurait, par ailleurs, pour effet de faire disparaître le seul organisme en charge de la reconnaissance interprofessionnelle et opposable du statut cadre. **L'idée du Medef est de faire travailler les cadres en les rémunérant comme des employés, pour rémunérer les employés comme des précaires.** Le Medef tient particulièrement à la disparition de l'AGIRC pour industrialiser ainsi un tassement sans précédent des grilles salariales.

Comme toutes les conventions collectives se réfèrent obligatoirement à l'AGIRC, en vertu d'une part, de la loi, et d'autre part, du décret du 9 janvier 2012 sur les catégories objectives, la disparition de l'AGIRC entraînerait de facto la réouverture de négociations sur les classifications dans toutes les branches et/ou toutes les entreprises : c'est d'ailleurs un point sur lequel les services techniques de l'AGIRC et de l'ARRCO ont attiré l'attention des Organisations Syndicales.

Quant aux engagements pris, auprès des régimes intégrés comme l'IRCACIM, le régime des VRP ou des cadres supérieurs, ils sont purement et simplement passés sous silence.

Enfin, conçu comme un régime strictement contributif, le régime unique complémentaire ne laisserait plus aucune place à l'action sociale, alors que les besoins vont croissants.

Il s'ensuit que dans les faits, les régimes complémentaires, bien que de droit privé et pilotés par des représentants des employeurs et des salariés, se retrouveraient dans l'impossibilité d'honorer leurs engagements vis à vis de leurs retraités.

L'équation est simple : compte tenu de l'augmentation de leur nombre et de l'accroissement de l'espérance de vie, le gel des ressources implique la **diminution du montant des pensions** liquidées et le décrochage du niveau des futures retraites.

Dans la perspective de la mise en place d'un régime unique, l'Etat multiplie, depuis plus de deux ans, les interventions de ses grands corps d'inspection.

A présent, la Cour des Comptes s'y attèle. Cette dernière, en mai dernier, a demandé à l'ARRCO et AGIRC de chiffrer les économies qui pourraient être générées par une fusion des deux régimes !

Pour résumer, la CGT rejette la fusion ARRCO et AGIRC, parce que cette intégration entraînerait la disparition de l'AGIRC et de l'ARRCO au profit d'une nouvelle entité juridique qui fonctionnerait à cotisations définies, entraînant la baisse du niveau des pensions en cours de constitution, et des pensions liquidées.

Elle frapperait, d'abord, fortement les cadres, puis serait généralisée à l'ensemble des salariés et réorienterait ceux qui en ont les moyens, vers les dispositifs d'épargne retraite capitalisée, qui sont aussi des systèmes à cotisations définies. Et la fusion entraînerait la disparition du seul organisme qui impose aux employeurs de reconnaître le statut cadre : l'AGIRC.

L'APEC serait, également, remis en cause.

Le 28 novembre, la délégation CGT demandera non seulement de revenir sur cette politique d'exonération des cotisations sociales qui n'a jamais démontré une quelconque efficacité mais aussi sera force de proposition de nouvelles ressources en mettant à contribution les revenus du capital et en augmentant les salaires. Pour cela, il faut que la délégation CGT revendique :

- ◆ L'arrêt de toutes les exonérations de cotisations sociales ;
- ◆ L'augmentation continue du taux de cotisation AGIRC comme ARRCO, gelé depuis 2001. Les régimes complémentaires, dans leur principe à cotisations définies, ont ainsi été pilotés jusqu'en 2001 en réalité, comme une fraction de salaire, comme la retraite Sécu à prestations définies ;
- ◆ Le maintien de la séparation des 2 caisses ;
- ◆ La mise en place d'un cadre de référence englobant (retraite Sécu + complémentaire), garantissant à chaque salarié une retraite, à taux plein, à 60 ans, après 37,5 ans de cotisations (incluant années d'études et périodes d'inactivité forcées), pour un montant garanti de 75 % du salaire

Car il ne faudrait pas que les salariés subissent de plein fouet la double peine. En plus de travailler plus longtemps, ils verraient le niveau de leurs futures pensions continuer de fondre comme neige au soleil !

C'est pourquoi la FNIC-CGT et ses militants NE LACHENT RIEN. La preuve en est le bras de fer engagé avec le gouvernement et le MEDEF sur ce sujet, comme sur celui des salaires, de l'emploi et d'une politique industrielle.



RELEVONS ENSEMBLE

le défi de l'innovation sociale

ASSUREUR D'INTÉRÊT GÉNÉRAL,

KLESIA est un organisme paritaire à but non lucratif qui se concentre sur la protection des personnes : en complémentaire santé, prévoyance, épargne retraite et action sociale. Son action s'inscrit dans une démarche responsable, tant à l'égard de ses clients que de ses partenaires.

KLÉSIA
klesia.fr